

## Public concerné

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner\* une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

\* "Réceptionner" : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier si il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état

## Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage ou encadrement de chantier.
- Avoir la connaissance de la langue française
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.
- Maîtriser :
  - > la langue française parlée et écrite et nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
  - > les mathématiques élémentaires.
  - > la lecture courante de plans.

## Objectifs de la formation

Finalité de la formation :

- Monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :
  - > Montage avec console,
  - > Montage porte à faux,
  - > Montage poutre de franchissement,
  - > Potence, poulie à cliquets et corde de levage
- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.
- Au sens de la R408 :
  - > Réceptionner\* l'échafaudage avant utilisation.
  - > Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage\*\* d'éléments de

l'échafaudage).

\*\* Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

Objectifs pédagogiques :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

### Contenu de la formation

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques :
  - > signaler les situations dangereuses
  - > communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel)
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- L'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage.
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

### Méthodes pédagogiques utilisées

Exposés  
Apports théoriques  
Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Nombre de stagiaires : de 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur

### Durée

4 jours soit 28 heures

### Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.